

PUBLICATION DU TOUT PREMIER RAPPORT ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ

2019 marque la première année de mise en œuvre du plan stratégique 2019-2023. Une multitude de projets ont été entamés et finalisés, en cohérence avec les objectifs identifiés dans le plan stratégique.

Lors de la séance du conseil du 2 mars dernier, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, M. Marco Déry, a déposé aux membres du conseil le rapport annuel d'activités 2019 de l'administration municipale. Le rapport annuel 2019 fait état des principales réalisations de l'année dernière, par service, et présente les projets à mettre en œuvre au courant de l'année 2020.

« Il y a quelques mois à peine, le Conseil municipal adoptait le plan stratégique 2019-2023. Un outil de planification qui témoigne « d'un engagement proactif et planifié dans le développement et le mieux-être d'une communauté. Quel beau défi que de mettre en œuvre cette vision! », avais-je écrit à ce moment.

Et bien aujourd'hui, j'ai l'immense privilège de soumettre le tout

premier rapport annuel de l'administration municipale, témoin concret de la mise en œuvre de ce plan stratégique. »

- Extrait du mot du directeur général, Marco Déry

« En consultant le rapport annuel, le citoyen sera informé des réalisations récentes et des projets à venir de chacun des services municipaux, et aura une appréciation globale de leur performance. Année après année, le rapport annuel permettra au citoyen de constater par lui-même l'évolution des services et l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacité de l'administration municipale. »

- Extrait du mot du maire, Guillaume Lamoureux

Le rapport annuel 2019 est disponible pour consultation sur le site web municipal, sous l'onglet Municipalité.



Même le plus dur hiver a peur du printemps!

Proverbe lituanien

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA COMMISSION AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE SÉLECTION DES MEMBRES CITOYENS DE LA COMMISSION

La Municipalité de La Pêche est présentement à la recherche de candidates et de candidats pour siéger à sa commission agricole. Une rencontre était prévue le jeudi 26 mars prochain au centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham, mais à cause de la situation avec le coronavirus, elle est reportée à une date ultérieure. Cependant, les personnes qui souhaitent être membres de la Commission sont invitées à soumettre leur candidature à commissionagricole@villelapeche.qc.ca. La commission agricole sera composée d'un maximum de neuf membres votant, dont six citoyens et trois élus; il y aura également un représentant de l'administration municipale. Les élus membres sont les conseillères Carolane Larocque et Pamela Ross, ainsi que le maire Guillaume Lamoureux.

Le mandat de la commission sera, entre autres, de faire des recommandations au conseil sur les sujets suivants :

- La révision du volet agricole du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme de La Pêche;
- Le plan de développement de la zone agricole (PDZA)¹ de la MRC des Collines;
- L'économie agricole et la fiscalité municipale de La Pêche;



d) L'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, veuillez soumettre vos questions à commissionagricole@villelapeche.qc.ca ou vous adresser à Pamela Ross au 613 794-4778.

¹ Par plan de développement de la zone agricole, on entend plan de développement des activités agricoles.

Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungaha

Production : In Médias

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161

Site Internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



PROJETS EN COURS

MESURES DE PRÉVENTION – COVID-19

La Municipalité suit de très près la situation liée au COVID-19 et les recommandations de la direction de la santé publique.

Veillez noter que le bureau municipal est désormais fermé au public. Les services essentiels sont maintenus et une boîte aux lettres est disponible à l'entrée du bureau municipal pour le dépôt de documents divers.

De plus, certains services vont demeurer fermés pour au moins deux semaines, jusqu'à avis contraire.

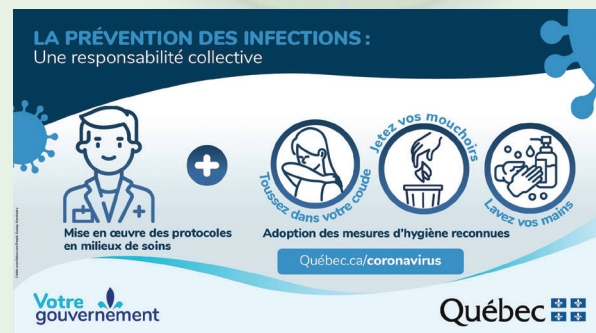
- Toutes les bibliothèques du territoire;
- Les centres communautaires;

- Le Complexe sportif La Pêche.

Événements communautaires, sportifs, culturels
Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éviter tous les rassemblements non essentiels. Veuillez valider auprès des services concernés avant de vous déplacer.

Paiement de taxes

Pour le paiement des taxes, le Conseil prendra des mesures pour alléger les modalités de paiement des taxes 2020. A cet égard, les citoyens sont fortement invités à utiliser les modes de paiement électroniques.



Pour toute information sur la situation du COVID-19, nous vous invitons à visiter le site du gouvernement du Québec à <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour des informations plus locales, visitez le site web municipal.

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Le 9 novembre dernier est entré en vigueur le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ». Ce règlement provincial est applicable à l'ensemble des municipalités locales et vise à rehausser le niveau de préparation aux sinistres majeurs réels ou imminents et à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors de tels événements. De ce fait, à compter de cette date, les municipalités québécoises sont tenues

d'adopter un plan de sécurité civile qui précise les moyens mis en place, en amont, pour répondre aux principaux besoins communs pouvant découler de ces situations.

Lors de la séance régulière du 2 décembre dernier, le conseil municipal a adopté le plan de sécurité civile de la Municipalité et a nommé le directeur du Service des incendies coordonnateur municipal de la sécurité civile et le directeur général comme coordonnateur municipal adjoint.

IMPLANTATION DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

À l'automne 2019, le Service des incendies a présenté un projet de service de Premiers répondants au conseil municipal et une autorisation de principe avait été accordée par ce dernier (voir résumé du conseil du 4 novembre 2019). Suivant l'analyse plus approfondie faite par l'administration municipale, ce service sera officiellement offert. Un protocole d'entente sera signé

avec le Centre de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) qui fournira le matériel et la formation gratuitement aux pompiers de La Pêche. Pour certains appels médicaux, les citoyens pourront ainsi bénéficier d'un service de premiers répondants fourni par les pompiers, en appui au service ambulancier.

Le processus d'implantation est donc en cours avec notre partenaire, le CISSSO. Lancement à venir bientôt!

SUBVENTION AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – SOUTIEN FINANCIER ET COMMANDITES

Pour l'année 2020, la Municipalité a prévu une enveloppe budgétaire de 141 250 \$ pour soutenir financièrement les associations et organismes communautaires de La Pêche. Ce soutien est accordé en vertu de sa politique de soutien financier adoptée en 2015.

En plus du soutien financier aux organismes, la Municipalité a également prévu une enveloppe de 15 250 \$ pour des commandites lors d'événements qui attirent beaucoup de personnes de l'extérieur dans notre municipalité.

Les tableaux complets des subventions et commandites sont disponibles pour consultation sur le site Web de la municipalité, sous la rubrique Services municipaux – Loisirs – Politiques.

L'INFO LA PÊCHE, UNE PUBLICATION DÉSORMAIS SAISONNIÈRE

À l'automne 2018, une évaluation (par voie de sondage) avait été réalisée dans le but de vérifier l'efficacité de l'Info La Pêche. De cette évaluation a découlé la mise en place de plateformes électroniques telles que l'infolettre et la page Facebook municipale. Plus de deux années après le lancement de ce nouveau format du journal et, après consultation avec les organismes communautaires faisant la promotion de leurs activités dans l'Info La Pêche, il s'avère opportun de réduire le nombre de parution du bulletin, notamment pour des raisons environnementales.

Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019, le conseil a autorisé la modification contractuelle du contrat de publication de l'Info La Pêche à quatre (4) publications par année et une augmentation du nombre de pages totales de chacune des publications, et ce, à compter de janvier 2020. Vous retrouverez donc les informations essentielles dans votre bulletin imprimé une fois par saison.

Pour ne rien manquer de l'actualité municipale, abonnez-vous à notre infolettre et au portail citoyen et suivez-nous sur Facebook!

ACQUISITION DE LA PLATEFORME VOILÀ! PORTAIL CITOYEN

La Municipalité a récemment fait l'acquisition de la plateforme Voilà!, un portail citoyen personnalisé qui centralise toute l'information pertinente du citoyen au même endroit.

Cette application mobile également disponible sur ordinateur se greffe aux logiciels déjà utilisés par la municipalité. Le citoyen peut ainsi avoir accès à son dossier personnalisé comme son compte de taxes et diverses informations sur sa propriété, il pourra faire des demandes de permis en ligne et envoyer des requêtes pour des situations non urgentes. La Municipalité pourra également envoyer des notifications en situation d'urgence, ou communiquer de façon plus ciblée avec un secteur donné.

Pour l'instant, seul le module de taxation est opérationnel. La Municipalité vous invite donc à y accéder et à vous inscrire sur la page d'accueil du site Web municipal, sur le menu de droite. Les autres modules suivront prochainement. Restez à l'affût!



PROJETS EN COURS



VENTE-DÉBARRAS – PROJET PILOTE

Plusieurs municipalités au Québec organisent des ventes de débarras (vente de garage) à des dates fixes déterminées à l'avance. Ainsi, dans le cadre d'un projet pilote pour concentrer les ventes de débarras durant une période déterminée, la municipalité désire décréter les 16, 17 et 18 mai 2020, journées pour les ventes de débarras sur son territoire. Pour cela, la municipalité suspend l'application des frais pour l'obtention d'un permis pour ces 3 journées, mais l'obtention du permis demeure tout de même obligatoire.

Ainsi, tout citoyen désirant faire une vente de débarras durant cette longue fin de semaine pourra s'enregistrer en ligne. Un formulaire d'inscription sera disponible au courant du mois d'avril sur le site web municipal.



ADOPTION DE RÈGLEMENT POUR DES EMPRUNTS ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Divers projets ont fait l'objet de règlements d'emprunts qui ont été adoptés lors de la séance du conseil du 2 mars :

- La mise en place d'un centre de formation pour les pompiers, l'achat d'équipements, de terrains et de véhicules pour un montant de 1 045 000 \$ selon les estimations fournis à l'annexe A du règlement 20-805;
- La réfection des chemins, trottoirs, accotements, fossés, et ponceaux, pour un montant estimé à 2 385 000 \$ (règlement 20-806) ;
- L'étude pour un garage municipal et pour le plan directeur des parcs et espaces verts, pour un montant estimé à 94 489 \$ (règlement 20-807).

NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (CLCV)

En mai 2019, le conseil a nommé la CLCV pour consulter les citoyens, les parties prenantes et les partenaires sur des questions liées aux loisirs dans notre municipalité. Pour cela, la composition de la Commission est majoritairement citoyenne. Les membres citoyens sont donc nommés à travers cette résolution, à la suite d'un processus de sélection et d'entrevue. La municipalité remercie d'avance, pour leur implication, mesdames Marie-Claude Gauthier, Manon Lafontaine, Annie Lesage, Renée-Pier Philippe, Murielle Renaud, et messieurs Denis Gervais et Benoit Philippe.

DES QUESTIONS?

Vos élus municipaux sont membres des comités non municipaux suivants; ils sauront vous éclairer!

- Transcollines : Francis Beausoleil (substitut : Guillaume Lamoureux)
- Jumelage Roquebrune-sur-Argens – La Pêche : Francis Beausoleil et Claude Giroux
- Réseau biblio Outaouais : Carolane Larocque
- Coopérative de solidarité Wakefield La Pêche : Pamela Ross

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE BACS ET MINI BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COMPOSTABLES

En avril 2019, le conseil avait confié à la firme Solinov le mandat de réaliser une étude comparative de deux approches de récupération des matières organiques pour notre Municipalité : le compostage domestique et la collecte de porte en porte. Solinov avait, en août 2019, déposé son rapport, recommandant au conseil la collecte de porte en porte (3e voie). Depuis, le conseil a confirmé son intérêt de collaborer avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui a le potentiel, moyennant des travaux d'agrandissement, de composter l'ensemble des matières résiduelles compostables provenant de son territoire et des autres municipalités voisines, notamment La Pêche.

Le projet d'implantation suit donc son cours avec cette résolution à travers laquelle les élus demandent à l'Union des municipalités du Québec d'intégrer La Pêche dans son contrat d'achat groupé de bacs et mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles compostables.



POUR MIEUX VOUS SERVIR...

Plusieurs recrutements et nominations ont été faits ces derniers mois au Service des travaux publics, notamment, pour mieux répondre aux besoins de la Municipalité :

- **Un nouveau directeur**, M. Chouaib Guelmami. Ingénieur, membre de l'ordre des ingénieurs du Québec et de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, il dispose d'une riche expérience dans le domaine des travaux publics, notamment en milieu municipal. Il occupait le poste de directeur par intérim depuis août 2019, après avoir rejoint l'équipe comme coordonnateur pour le même service.
- **Un chargé de projet**, M. Philippe Beaudoin. Membre de l'ordre des technologues du Québec, il possède une expertise reconnue en cette matière et saura, très certainement, appuyer l'équipe pour mener à bien les multiples projets à réaliser.
- **Un gestionnaire de projets pour les travaux publics et l'environnement**, M. Benoît Doré. Ingénieur et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, il détient l'expertise pour la réalisation de projets particuliers prévus au plan de travail 2020 du service des travaux publics.
- **Un aide-mécanicien**, M. Alex Ladouceur, pour répondre à un impératif besoin d'entretien préventif de notre flotte de machinerie et ainsi réduire la pression sur les budgets de réparation, et le bris imprévu d'équipement et ses conséquences sur les opérations.

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, un poste d'agent de développement des communautés est actuellement en cours de dotation. La personne choisie agira à titre d'agent de liaison avec les organisations communautaires, les partenaires et les citoyens du territoire pour les aider à identifier leurs besoins, faciliter la participation citoyenne, accompagner certains organismes, au besoin, afin de stimuler le milieu, optimiser la prise en charge et favoriser l'émergence de projets.

MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

BESOIN DE REMBLAI?

Le Service des travaux publics désire vous informer qu'il est maintenant possible de faire une demande de remblai pour vos besoins personnels. Le formulaire à remplir est disponible à la réception du bureau administratif de la Municipalité situé au 1, route Principale Ouest (secteur Sainte-Cécile-de-Masham) ou sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet Municipalité / Guides et formulaires. Le formulaire de demande de remblai, une fois rempli, doit être déposé au comptoir de l'urbanisme, au bureau de la Municipalité. Des frais s'appliquent.

La demande sera examinée et, si elle est conforme aux règlements, un certificat d'autorisation sera délivré dans un délai de 30 jours.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Albert Lafrenière ou Pascal Beausoleil au 819 456-2161, poste 2402 (A. Lafrenière) ou 2284 (P. Beausoleil).

Le Service des travaux publics

BRÛLAGE PRINTANIER

Message de la société de protection des forêts contre le feu (sopfeu)

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.



Plusieurs résidents profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler les amas de branches. Ces activités vous sont familières? Avant d'allumer, lisez ce qui suit...

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt ou à des bâtiments se trouvant à proximité.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir un permis avant d'allumer un feu.
- S'il est possible de faire un feu : allumez le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral; évitez de brûler lors de grands vents; être à six (6) mètres de tout bâtiment; avoir sur place le matériel d'extinction approprié, afin d'intervenir promptement.

Mythe: Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et l'environnement est pollué.

PS. Il est interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des immondices, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugés polluants.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mars 2020						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2020						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2020						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Juin 2020						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

RECYCLAGE

ORDURES

ORDURES ET RDD

ORDURES ET RECYCLAGE

AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).

JE VEUX ME DÉPARTIR D'UN PRODUIT...



N'oubliez pas que vous pouvez télécharger l'application **ÇA VA OÙ?** pour poser le bon geste de récupération. Pour ce faire, visitez le site Internet www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

ABRIS D'AUTO - RAPPEL

Les abris d'auto temporaires démontables sont autorisés du 1er novembre de l'année en cours jusqu'au 15 mai de l'année suivante. Retenez cette date afin de démonter le vôtre et respecter la réglementation!



Camp de jour municipal

POUR UN ÉTÉ formidable



En mai, vous pourrez inscrire votre enfant au camp de jour municipal. Les dates et toutes les informations essentielles seront disponibles au mois d'avril sur notre site web, sous Vie-municipale - Camp de jour.

Des postes seront également affichés au courant du mois d'avril pour sélectionner le personnel du camp. Restez à l'affût!

P

STATIONNEMENT DE NUIT
DANS LES RUES
DE NOUVEAU PERMIS
À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL



Parents en action – La Pêche

Vous êtes un parent résidant à La Pêche? Vous souhaitez vous engager au sein de votre communauté, malgré que vous n'ayez pas beaucoup de temps libre? L'association Parents en action La Pêche, en collaboration avec la Maison de la famille l'Étincelle, a besoin de vous afin d'organiser des activités familiales. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Carolanne : carolanne_b_63@hotmail.com. Au plaisir!

Spectacles - Le Diffuseur Culturel des Collines (anciennement la Fondation de la Maison de la Culture des Collines)

Dans le cadre de sa programmation 2020, Le Diffuseur Culturel des Collines vous invite à trois spectacles prévus prochainement à La Pêche. Ces spectacles sont pour vous... on vous y attend en grand nombre!

28 mars

Spectacle de Pascal Bessette au centre communautaire de Ste-Cécile-de-Masham.

Procurez-vous des billets chez Pizza Carlo et au restaurant Malyvia.

18 avril

Danse de ligne et animation à la salle Desjardins, au Complexe sportif La Pêche. Les billets seront disponibles uniquement à l'entrée.

2 mai

Spectacle Time for Pink Floyd à la salle Desjardins, au Complexe sportif La Pêche. Procurez-vous des billets chez Pizza Carlo, au restaurant Malyvia ou au Complexe sportif.

Table autonome des aînés des Collines (TAAC)

Séance d'information

Juré craché : séance d'information sur nos droits et divers documents juridiques (testament, mandat d'inaptitude, procuration) présentée par un juriste du Centre de justice de proximité de l'Outaouais (présentation bilingue) le mardi, 24 mars de 9 h à 12 h au centre communautaire de Luskville (2024, route 148).

Répit - gardiennage

La TAAC offre un service de répit-gardiennage aux proches aidants qui doivent s'absenter de leur domicile, qu'ils partagent avec des parents âgés ou malades, et qui souhaitent le faire en sachant que leurs parents seront en sécurité. Nous enverrons chez-vous une préposée aux soins professionnelle, chaleureuse et qualifiée pour veiller sur eux.

Prix compétitif : 5 \$ l'heure, minimum de trois heures; disponibilité : jour, soir et fin de semaine. Vous pouvez aussi faire appel à ce service lorsque vous souhaitez participer à nos activités telles que les cafés-rencontres et les conférences.

Pour tout autre renseignement ou pour vous inscrire à nos activités gratuites, appelez-nous au 819 457-9191, poste 242 ou sans frais, 1 855 662-4637, poste 242, ou encore écrivez-nous à sosprochesaidants@gmail.com

Bénévoles demandés - Hôpital de Wakefield

La Boutique Santé de l'hôpital Mémemorial à Wakefield est à la recherche de bénévoles pour maintenir ses horaires de jour, de soir et de fin de semaine. La Boutique est gérée par des bénévoles et les profits sont versés à la Fondation de santé des Collines. Si vous êtes intéressés et vous avez quelques heures par mois à consacrer à une bonne cause, appelez Pamela Scobie au 819 360-5326.

Camp de jour - Centre Wakefield La Pêche

Programme: 10 semaines à thème

Groupe d'âge : 5 ans à 11 ans

Lieu : Centre communautaire Wakefield La Pêche

Prix : 200 \$ + 60 \$ (service de garderie)

Site Web : www.centrewakefieldlapeche.ca

Description sommaire :

Le centre communautaire Wakefield La Pêche offre un camp d'été de 10 semaines remplies d'activités amusantes. Nous offrons un programme d'activités adapté au groupe d'âge en plus des sorties au lac Philippe, permettant ainsi aux enfants de faire l'expérience d'un camp d'été tout à fait agréable. Chaque semaine, nous présentons un thème différent que nous mettons en valeur avec des activités axées sur l'artisanat, le jeu, l'aventure, le sport – une combinaison parfaite qui stimulera et motivera votre enfant à participer.

Personne-ressource :

Lindsay, services@centrewakefieldlapeche.ca

Camp de jour - Centre Wakefield La Pêche

Programme : 7 semaines

Groupe d'âge : 9 ans à 14 ans

Lieu : Centre communautaire Wakefield La Pêche

Prix : 250 \$ + 60 \$ (service de garderie)

Site Web : www.centrewakefieldlapeche.ca

Description sommaire :

Ce camp réservé aux jeunes de 9 à 14 ans leur fournit l'occasion d'accroître leur autonomie et d'exploiter leur liberté dans les limites d'un nouvel encadrement. Tout en s'amusant, les jeunes passeront une semaine entière à développer de nouvelles aptitudes axées sur un thème de leur choix. Ils se joindront aux jeunes plein d'entrain de l'autre camp pour les sorties au lac Philippe.

Personne-ressource :

Lindsay, services@centrewakefieldlapeche.ca

Portes ouvertes : Baseball La Pêche

C'est le temps d'inscrire vos enfants pour la saison de baseball à La Pêche. Venez nous voir à l'école secondaire Des Lacs. De plus, les jeunes qui sont intéressés au baseball auront l'occasion de l'essayer avec les entraîneurs. Inscription et échange d'équipement usagé sur place.

Dates : 21 mars et 18 avril (14 h à 15 h)

Lieu : École secondaire Des Lacs, Ste-Cécile-de-Masham

Renseignements : www.abalpbbaseball.ca,

baseballlapeche@hotmail.ca

Sentiers Wakefield Trails - Assemblée générale annuelle

L'AGA aura lieu le samedi 18 avril au centre communautaire Wakefield La Pêche, à compter de 17 h, suivant la fête du Jour de la Terre. Nous vous invitons à venir vous informer sur nos accomplissements et nos projets pour cette année. Pour en savoir plus sur notre association et nos activités, consultez notre site Web : sentierswakefieldtrails.ca. Si vous êtes intéressés à vous joindre au conseil d'administration, à travailler comme bénévole pour l'entretien des sentiers, ou nous donner un coup de main pour les tâches de bureau et la publicité, veuillez communiquer avec John Pinkerton à jpinkerton11@gmail.com

Centre Wakefield La Pêche – Activités pour les aînés

Marche nordique : tous les lundis, de 8 h 30 à 9 h 30. Nous fournissons les bâtons; portez des vêtements appropriés aux conditions météorologiques.

Café des aînés : tous les lundis, de 10 h à 12 h (3 \$ par visite). Venez prendre un café avec nous, rencontrer des amis, jouer aux cartes ou simplement jaser.

BeActive Wakefield ViActive – entraînement physique pour les personnes de 50 ans et plus : les mercredis et les vendredis, de 9 h 30 à 10 h 30; vous participez à votre rythme (5 \$ par visite).

Soirées de cartes au centre, débutant le mercredi 11 mars, de 18 h 45 à 20 h 30. Nous jouons surtout à l'euchre et au

500. Invitez vos amis à venir jouer au bridge, aux dames ou aux dominos. 5 \$ par participation ou inscrivez-vous en ligne (sept visites) <https://www.centrewakefieldlapeche.ca/event-3757249>

Consultez notre site Web pour en savoir plus sur les films à l'affiche et d'autres activités récréatives et amicales, tel le tennis léger (pickleball) : www.centrewakefieldlapeche.ca. Personne-ressource : Sally Swan, 819 459-3151.

Maison Fairbairn - Coordonnateur d'événements

La Maison Fairbairn souhaite embaucher un ou une responsable pour gérer la location du pont couvert pour les mariages et toute autre activité, au nom de la Municipalité de La Pêche.

Il s'agit d'un contrat d'un an, débutant le 1^{er} avril 2020. Le nombre d'heures de travail sera établi en fonction de facteurs saisonniers (plus d'heures pour la période de mai à octobre). Qualification : compétence en communication orale et écrite en français et en anglais, expérience dans la coordination d'événements et les relations avec la clientèle. Allez à www.fairbairn.ca pour voir la description des fonctions. Veuillez transmettre votre CV par courriel à info@fairbairn.ca au plus tard le 11 mars.

Nous embauchons - Postes disponibles au relais touristique – été 2020

La Municipalité de La Pêche et le Centre patrimonial de la maison Fairbairn engageront des étudiants cet été comme commis à l'information touristique et guides au centre patrimonial. Période d'emploi : les fins de semaines, du 16 mai au 14 juin et du 29 août au 18 octobre et tous les jours, du 20 juin au 23 août. Lieu : 45, chemin Wakefield Heights. Qualification : compétence orale en français et en anglais, connaissances et intérêt pour l'histoire de la vallée de la Gatineau, compétence en informatique. Allez à www.fairbairn.ca pour voir la description des fonctions. Veuillez transmettre votre CV par courriel à info@fairbairn.ca. Date limite : le 1^{er} avril.

Centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield

Hatha Yoga : Cours de six semaines, le lundi à 10 h, du 13 avril au 18 mai. La durée du cours sera d'environ une heure. Coût : 60 \$. Veuillez communiquer avec Jocelyne Alain au 819 456-2579 ou à l'adresse courriel jocelyne2855@gmail.com pour réserver votre place.

Journée « cabane à sucre »

Le Regroupement des bons vivants de Ste-Sophie d'Aldfield vous invite à vous joindre à eux, le dimanche 22 mars, à la cabane à sucre Sincennes. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Claire Quinn au 819 456-2579.

De la comédie à Théâtre Wakefield

Théâtre Wakefield présente la comédie anglaise « JEEVES AT SEA » basée sur les histoires de P.G. Wodehouse les 1, 2, 8 et 9 mai 2020 à 19 h 30 avec une matinée le 3 mai à 14 h 30 au Centre Wakefield La Pêche. Billets réduits de 25% du prix initial pour la première (le 1^{er} mai) et la matinée (le 3 mai)! Pour plus de détails, consulter <https://www.theatrewakefield.ca> !

**Merci de vérifier
auprès des organismes
la tenue ou non
de leurs événements !**

MESSAGES DE LA MRC DES COLLINES



APPELS OU COURRIELS FRAUDULEUX : ASSEZ, C'EST ASSEZ, AGISSONS ENSEMBLE!

Citoyens, vous êtes à bout de patience envers les appels récurrents que vous recevez à la maison et sur votre cellulaire? Vous en avez assez des courriels suspicieux vous demandant d'aller cliquer ici et là?

Leur méthode?

La méthode est toujours la même : vous faire peur en prétendant être un agent du fisc, un policier ou un fonctionnaire, en vous disant que vous devez de l'argent et en vous menaçant d'être arrêté si vous ne payez pas immédiatement.

Arrêtez de vivre dans la peur, car ni le gouvernement, ni la police, ni aucune autre institution qui se respectent ne menacent les gens au téléphone d'aller les arrêter. Ils ne demandent surtout pas aux citoyens de payer une dette en cartes-cadeaux ou de virer de l'argent d'une manière étrange et non habituelle.

Si vous faites face à ce type de situations, posez-vous ces quelques questions :

- est-ce un appel ou un courriel que j'ai moi-même sollicité? (Ai-je demandé quelque chose à quelqu'un, à ma banque, au gouvernement, etc.?)
- est-ce que l'appel provient-il d'un numéro bizarre ou inconnu?
- est-ce que l'interlocuteur prétend être un agent du fisc, un policier, une personne en autorité, etc.?
- est-ce qu'on me menace d'une manière ou d'une autre? (en évoquant un mandat d'arrêt, par exemple)
- est-ce qu'on me demande de payer quelque chose « maintenant »?

Si tel est le cas, il s'agit de fraudeurs! Ne donnez jamais d'argent et ne révélez jamais d'informations personnelles.

Pour déposer une plainte auprès de policiers, composez le 819 459-9911 ou, sans frais, le 1 888 459-9911. Il est aussi important de rapporter les tentatives de fraude au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 ou en ligne au <http://www.antifraudcentrecentreantifraude.ca/reportincident-signalerincident/index-fra.htm>

Le Service de police de la MRC des Collines

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

La MRC procédera à une présentation publique de son « Plan de développement de la zone agricole (PDZA) » le 9 avril 2020 à 15h au Centre Wakefield-La Pêche (38, chemin de la Vallée-de-Wakefield). Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il résulte d'un exercice de concertation avec les acteurs du milieu agricole et municipal de la MRC. Cette activité publique s'adresse à toute personne intéressée par le développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC. À cette occasion, les participants pourront prendre connaissance des enjeux associés au développement du territoire et des activités agricoles de la MRC, de même que des actions retenues au PDZA afin d'y parvenir.

La présentation publique du PDZA sera suivie d'une présentation de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et d'une activité de réseautage selon une formule 5 à 7.

Nous invitons donc la population ainsi que les acteurs du milieu agricole et municipal de la MRC à participer en grand nombre.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Dans le cadre du maintien de l'inventaire de tous les immeubles de votre municipalité, veuillez prendre note que votre propriété sera visitée au cours de l'année 2020 ou 2021 par un inspecteur de la MRC, l'organisme responsable du rôle d'évaluation de votre municipalité.

Tout bâtiment doit être totalement visité et nous apprécierons votre bienveillante coopération. L'inspecteur sera porteur d'une carte d'identité qu'il doit présenter dès son arrivée. Cette visite est faite en conformité avec les articles 15, 16 et 18, chapitre F-2.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

En votre absence, l'inspecteur visitera l'extérieur de la propriété. Dans ce cas, il vous laissera soit un formulaire à compléter ou sa carte de visite afin que vous puissiez le rappeler rapidement pour fixer un rendez-vous afin de lui permettre de visiter l'intérieur du bâtiment.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à Marc Richard au 819 827-0516, poste 2241.

Le Service de l'évaluation foncière



Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS QUE la Municipalité de La Pêche entend se prévaloir des dispositions prévues à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales pour le chemin de la Légion (L.R.Q., c. C-47.1)

Par le présent avis, j'atteste qu'une copie de la description technique sous la minute 532 d'une partie des lots 3 391 652, 6 138 456, 6 138 457 et 6 138 455 du cadastre du Québec faisant partie de l'emprise du chemin de la Légion, préparée et certifiée par Noémie Lebel, arpenteur-géomètre, a été déposée au bureau de la municipalité et que le conseil municipal a approuvé le 5 août 2019 par sa résolution numéro 19-233 cette description faite d'après le cadastre en vigueur;

L'assiette de l'immeuble détaillé dans le présent avis est déterminée conformément à la description faite d'après le cadastre en vigueur. L'immeuble détaillé dans le présent avis devient la propriété de la Ville à compter de la date de cette publication. Les personnes concernées par le présent avis sont invitées à prendre connaissance des dispositions de l'article 74 de la Loi sur les compétences municipales, qui se lit comme suit :

Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par la description prévue à l'article 73 est éteint à compter de la première publication de l'avis prévu à cet article, soit depuis décembre 2019. Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu du premier alinéa peut toutefois réclamer à la municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. À défaut d'entente, le montant de l'indemnité est fixé par le Tribunal administratif du Québec à la demande de la personne qui la réclame ou de la municipalité et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Le droit à l'indemnité visé au deuxième alinéa se prescrit par trois ans à compter de la deuxième publication de l'avis faite conformément à l'article 73.

DONNÉ à La Pêche ce 1^{er} mars 2020

Marco Déry,
Directeur général et secrétaire-trésorier